

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	23	
Représentés :	10	
Non représentés :	0	
		Séance du 17 septembre 2024
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze septembre sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Damien JUGE, Cyril GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Patrice de CAMARET, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie GARNERO, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Nadège AZZINARI, Simon SASTRE, Patrick ROUX, Frédéric BRES.		
Étaient absents et non représentés :		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Subvention pour un projet sans nuitée à l'Ecole Élémentaire Marcel Ripert

Madame Mireille Sauvayre-Gaudin, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Educative et Culturelle, rappelle que depuis quelques années, la Commune subventionne certains projets scolaires sans nuitée sur les crédits non consommés de l'enveloppe prévue pour les classes découvertes.

C'est dans ce cadre qu'il vous sera proposé de faire pour l'Ecole Élémentaire Ripert et pour un projet autour de la danse. Le coût du projet s'élève à 3.011,20€. Il vous sera proposé de le subventionner à hauteur de 50%

Le Conseil Municipal, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget 2023 de la Ville voté le 9 avril 2024,

Vu la demande de subvention déposée par Madame la Directrice de l'Ecole Élémentaire Marcel Ripert,

Considérant qu'il est important de soutenir les projets scolaires permettant l'accès des enfants au sport et à la Culture,

DECIDE d'accorder une subvention de 1.505,60€ à l'Ecole Élémentaire Marcel Ripert pour l'activité organisée autour de la danse.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention si l'activité est organisée.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AITANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : 26.09.2024.

Publié le : 26.09.2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400802-20240917-31_20240917

[Handwritten signature]

